

News-LPP 1 / 2008

Nous espérons que le premier trimestre 2008 se sera déroulé à votre entière satisfaction. Quant à lui, le secrétariat a été fort occupé à la mise en œuvre du règlement 2008. Aussi, nous avons le plaisir de vous annoncer que l'informatisation du règlement a pu être réalisée.

Certificat de prévoyance au 1^{er} janvier 2008

La présentation du certificat de prévoyance a été modifiée. Vous trouverez **au dos de cette page** un modèle de certificat contenant quelques remarques et explications.

En 2008, le capital-épargne est rémunéré à un taux de 2.75% (= taux minimal LPP). L'avoir de vieillesse présumé à l'âge de la retraite ordinaire est calculé à ce taux d'intérêt.

Règlement 2008 – indemnisation de la différence entre prestation minimale/avoir épargne

Comme nous vous avons informé dans notre News-LPP 04 / 2007, le Conseil de fondation a décidé ce qui suit: «La différence entre l'avoir d'épargne existant et la prestation minimale au 31 décembre 2007 est établie pour tous les membres (= cotisation de solidarité). Si la prestation minimale est plus élevée, le montant de cette différence est mise en dépôt au profit de ce membre.»

Les montants de ces différences ont pu être déterminés dans le contexte des travaux de bouclage comptable. Conformément à la décision du Conseil de fondation, ces différences ont été mises en dépôt pour les membres concernés.

Si, pour vous au 31 décembre 2007, la prestation minimale était plus élevée que l'avoir d'épargne, vous trouverez sur votre certificat de prévoyance personnel la remarque «Indemnisation de la différence entre prestation minimale et avoir-épargne au 1^{er} janvier 2008». Le montant indiqué a été calculé sur la base de vos conditions de prévoyance personnelles et ne peut dès lors pas être comparé avec le montant d'autres assurés.

Afin de ne pas vous laisser avec cette «salade de chiffres» vous trouverez en annexe un petit «rafraîchissement»!

Surtout n'hésitez pas à nous appeler si vous avez des questions. Ou mieux encore, ***rendez-nous visite à notre stand à l'Assemblée des délégués du 6 au 8 juin 2008 à Bad Zurzach!*** Car, comme vous le savez, nous sommes là pour vous!